

# Plus de 65 ans de coopération canado-américaine en matière d'acquisition de matériel de défense.

Nous partageons l'engagement de bâtir une base industrielle de défense nord-américaine intégrée afin d'élargir notre base d'approvisionnement commune et de réduire les risques liés à la chaîne d'approvisionnement. La CCC est financée par le gouvernement canadien afin de respecter les obligations du Canada.

## Traités

**L'Accord sur le partage de la production de défense (APPD, 1956)** tire parti de la base industrielle de défense des États-Unis et du Canada dans l'intérêt de la défense mutuelle. Le DoD américain considère les fournisseurs canadiens comme faisant partie de ses sources domestiques et désigne la CCC comme autorité contractante pour les acquisitions du DoD qui dépassent le seuil simplifié.

**L'Accord sur le partage du développement de la défense (APDD, 1963)** soutient l'activité de l'industrie canadienne en matière de recherche et de développement dans le domaine de la défense afin de garantir la contribution continue du Canada à la base industrielle de la défense. Il soutient la vision du maintien d'équipements de défense normalisés en Amérique du Nord, en utilisant la technologie canadienne pour répondre aux exigences du DoD américain.

**La lettre d'accord de la National Aeronautical and Space Administration (NASA)** est basée sur le modèle de l'APPD et permet l'utilisation discrétionnaire de la CCC comme autorité de contact désignée.

## Accords de défense réciproque

Mémoires d'entente réciproques sur la politique d'acquisition et d'approvisionnement de la Défense - #4 Canada  
- ASD(A) - DPC - Politique contractuelle (osd.mil)

## Accords réciproques en matière de sécurité

- Accords internationaux de sécurité industrielle avec d'autres gouvernements (dcsa.mil)
- Exigences de sécurité des contrats internationaux (tpsgc-pwgsc.gc.ca)

## Règlements d'approvisionnement

**DFARS 225.870** Passation de contrats avec des entrepreneurs canadiens

**DFARS 225.870-1** Le Canada fait partie de la base industrielle de défense - Depuis sa réactivation en 1985, le titre III de la DPA du DoD américain considère le Canada comme une « source domestique » (réf : GAO/NSIAD-94-74).

**DFARS 225.870-1a** Les contrats endossés par la CCC et attribués à celle-ci bénéficient d'une garantie d'exécution de la part du gouvernement du Canada.

**DFARS 225.870-4(a)** Les achats auprès de fournisseurs canadiens doivent être effectués par l'intermédiaire de la CCC.

**DFARS 225.872-1** Renonciation au Buy American Act. Le DoD américain a renoncé à l'application de la Loi sur la production de défense.

**DFARS 215.403-1 (c)(4)(c)** Renonciation aux exigences relatives aux données sur les coûts et les prix. Le DoD américain a renoncé à l'obligation de soumettre des données sur les coûts ou les prix lors de la passation de contrats par l'intermédiaire de la CCC.

**DFARS 252.225-7013** Entrée sans droits de douane. La plupart des produits canadiens importés aux États-Unis pour la défense sont exemptés des droits de douane américains.

Vous souhaitez en savoir plus ?  
Contactez la CCC à l'adresse  
[www.ccc.ca/fr/contactez-nous](http://www.ccc.ca/fr/contactez-nous)





# Solutions canadiennes à des besoins internationaux

Nous sommes l'agence canadienne de passation de contrats de gouvernement à gouvernement



## Nos principales commandes d'achat en provenance de l'armée américaine

**1,03 G\$**

Département de l'armée de l'air

**651 M\$**

Centre de guerre aéronavale

**521 M\$**

Commandement des chars d'assaut et des armements

**502 M\$**

Centre de développement et d'ingénierie

**474 M\$**

Centre naval de guerre de surface

Valeur des contrats en USD signés avec la CCC par l'intermédiaire de l'APPD entre 2012 et 2021

**Contactez la CCC**

Corporation commerciale canadienne  
350, rue Albert, bureau 700, Ottawa,  
Ontario, Canada, K1A 0S6  
T: 1-613-996-0034

Tel. sans frais (Canada) : 1-800-748-8191  
CÉ : info@ccc.ca | [www.ccc.ca/fr](http://www.ccc.ca/fr)